

**Zeitschrift:** Bulletin technique de la Suisse romande  
**Band:** 59 (1933)  
**Heft:** 14

## Inhaltsverzeichnis

### Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

### Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

### Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 01.05.2026

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

# BULLETIN TECHNIQUE

## DE LA SUISSE ROMANDE

Rédaction : H. DEMIERRE et  
J. PEITREQUIN, ingénieurs.

Paraissant tous les 15 jours

ORGANE DE PUBLICATION DE LA COMMISSION CENTRALE POUR LA NAVIGATION DU RHIN

ORGANE EN LANGUE FRANÇAISE DE LA SOCIÉTÉ SUISSE DES INGÉNIEURS ET DES ARCHITECTES

SOMMAIRE : *Commission centrale pour la navigation du Rhin. — Notes sur le calcul des déversoirs et seuils (suite et fin), par M. Ch. JÄGER, ingénieur diplômé. — Un nouveau pont Bel-Air-Montbenon à Lausanne. — Le séchage et l'étuvage des bois dans la parqueterie. — DIVERS : Les digues à parois verticales. — Les nouveaux disjoncteurs à grande puissance de la S. A. Brown Boveri, à Baden. — Bureau international des « containers ». — La nouvelle usine de la « Société romande des ciments Portland », à Vernier.*  
— BIBLIOGRAPHIE.

### Commission centrale pour la navigation du Rhin

#### Compte rendu sur l'activité de la Commission en 1932.

##### Questions administratives.

##### COMMISSION CENTRALE.

a) *Composition* : M. Rossetti, Commissaire d'Italie, appelé à d'autres fonctions, a été remplacé par M. le comte A. Martin-Franklin. En conséquence, à la fin de l'année 1932, la composition de la Commission centrale était la suivante :

Président : M. Jean Gout.

Commissaires : Empire et Etats allemands : MM. Seeliger (représentant spécialement la Bavière) ; Peters (représentant spécialement la Prusse) ; Fuchs (représentant spécialement l'Etat de Bade) ; Ickes (représentant spécialement la Hesse).  
Commissaire adjoint : M. Greuling.

Belgique : MM. Brunet, de Ruelle.

France : MM. Albert Mahieu, Silvain Dreyfus, Basdevant, Herrenschildt.

Grande-Bretagne : Sir John Baldwin.

Italie : M. le comte A. Martin-Franklin, M. Sinigalia.

Pays-Bas : MM. Kröller, Schlingemann, Bruins.

Suisse : MM. Herold, J. Vallotton.

Le Secrétariat était composé à la fin de 1932 comme il suit :

Secrétaire général : M. Hostie (Belge). Secrétaire général adjoint : M. Charguéraud-Hartmann (Français). Membres du Secrétariat : M. de l'Espinasse (Néerlandais), M. Schwarzenberger (Allemand). Secrétaire-archiviste : M. Walther (Suisse).

Les Inspecteurs de la navigation sont :

Pour le secteur suisse : M. Moor, ingénieur cantonal à Bâle. — Pour le secteur IA frontière franco-suisse à l'embouchure de la Lauter : M. Montigny, nommé Inspecteur général des Ponts et chaussées à Paris, à partir du 1<sup>er</sup> avril, a été remplacé à cette date par M. Callet, ingénieur des Ponts et chaussées, à Strasbourg. — Pour le secteur IB rive droite : km badois 182,070 (vis-à-vis de l'embouchure de la Lauter) à la frontière bado-hessoise : M. Baer, Oberbaurat à Mannheim. — Pour le secteur II, rive gauche : embouchure de la Lauter, à l'embouchure de la Nahe ; rive droite : frontière bado-hessoise à km prussien 27,4 en aval de Rüdeshheim : M. Häusel, Oberbaurat à Mayence. — Pour le secteur III, embouchure de la Nahe à la frontière germano-néerlandaise : M. Gelinsky, Oberbaurat à Coblenze. — Pour le secteur IV, eaux néerlandaises : Jonkheer Dittlinger, à La Haye.

b) *Réunions de la Commission et des Comités* : La Commission centrale a tenu, au cours de l'année 1932, deux sessions ; la première en avril et la seconde en novembre.

Trois Comités de la Commission ont siégé en 1932. Un Comité composé d'experts en matière judiciaire s'est réuni en janvier sous la présidence de M. de Ruelle, Commissaire

de Belgique, pour préparer le travail de la révision de la Convention de Mannheim en ce qui concerne la matière des tribunaux pour la navigation du Rhin. En mars, un Comité d'experts en matière fiscale a siégé sous la présidence de M. Bruins, Commissaire des Pays-Bas, également pour préparer le travail de la révision de la Convention de Mannheim. Enfin, un Comité d'ingénieurs chargé des études préparatoires à la révision de l'Etiage équivalent 1923 s'est réuni en octobre sous la présidence de M. Schlingemann, Commissaire des Pays-Bas.

*Convention de Mannheim.* — La convention de Mannheim n'a pas subi de modifications en 1932. La Commission a poursuivi, tant dans la première que dans la deuxième session, ses travaux concernant la révision de cette convention, révision qu'elle a terminée en première lecture.

*Règlements communs.* — Une modification du règlement relatif à la délivrance des patentes de batelier (articles 1 et 4 et modèle des patentes de batelier du Rhin) et deux modifications du Règlement de Police pour la Navigation du Rhin, notamment une modification de l'art. 22, n° 1 et une autre de l'art. 32, n° 2 ont été réalisées en 1932. (Voir plus bas sous : « Questions nautiques ».)

*Rapport annuel de la Commission.* — Le Rapport annuel de la Commission pour l'année 1931 a été élaboré sous les auspices du Comité permanent composé de M. Ickes, président, et de MM. Herrenschildt et Schlingemann, membres, et a été terminé vers la fin de l'année 1932.

*Conférences et réunions auxquelles la Commission a été représentée.* — Sur une invitation de la Société de l'Energie électrique du Rhin, à Mulhouse, à la Commission centrale, le Bureau et quelques membres de la Commission ont assisté, le 9 octobre, à l'inauguration du bief de Kembs du Canal d'Alsace par le Président de la République française. En outre, la Commission était représentée à la 26<sup>e</sup> assemblée générale de l'Association de la navigation sur le Rhin supérieur à Bâle.

##### Questions techniques.

*Pont entre Maxau et Maximiliansau.* — La Commission avait approuvé, à sa session de novembre 1927, le projet de construction d'un pont fixe entre Maxau et Maximiliansau en remplacement du pont de bateaux existant (voir compte rendu sur l'année 1927).

Or, en raison de modifications du tracé des voies d'accès, le pont projeté a dû être reporté à une distance de 330 m à l'amont de l'emplacement primitivement prévu.

Le nouveau projet, soumis à l'examen de la Commission, a été étudié par une sous-commission présidée par M. Schlingemann, commissaire des Pays-Bas. Celle-ci a constaté que le nouveau projet prévoyait le même tirant d'air et des ouvertures de mêmes dimensions que l'ancien projet, qu'à l'emplacement nouveau comme à l'ancien, le chenal longeait la rive gauche du Rhin et que, par conséquent, la situation de la passe navigable du pont par rapport au chenal ne se trouvait pas modifiée.